

**DANS CE NUMÉRO :**

- Informations / Projets
- CR conseils municipaux
- Agenda
- Infos diverses

ANNEXES :

- Liste des commerçants artisans
- Plan Avant-Projet de l'aménagement du bourg

Etat Civil d'avril à juin 2018Naissances :

- Lucie LE MOAL le 9 mai 2018
- Eve LAGEAT le 10 mai 2018
- Emma DAMIEN le 2 juin 2018
- Evanna ROUILLARD-STEUNOU le 28 juin 2018

Mariages

- Adbessamad KADDOURI et Nolwenn PLASSART le 12 avril 2018
- Bruno COELHO MENDES DOS SANTOS et Laëtitia GOURHANT le 2 juin 2018
- Stéven ÉON et Audrey JOLIVEL le 9 juin 2018

Décès

- Juliette LOUBENS le 2 mai 2018
- Pierre GODEBERT le 16 juin 2018



Lettre d'information

www.tonquedec.fr

Ce bulletin est disponible à la mairie et chez tous les commerçants de la commune.

AMENAGEMENT DU BOURG - voir plan joint

Le projet d'aménagement du bourg a été présenté à la population le lundi 9 juillet. C'est le projet phare du mandat.

Les prochaines étapes : Dernier calage en septembre avant l'appel d'offre / Appel d'offre entreprises en octobre / Début du chantier en février 2019 / Achèvement de travaux pour la Pentecôte.

L'aménagement de la place de l'église

La place de l'église gardera sa configuration actuelle : elle restera libre, il n'y aura pas d'éléments en hauteur afin qu'elle puisse continuer à accueillir les différentes manifestations qui y ont lieu. La vitesse y sera limitée à 30 km/h.

La place sera cadrée par des pavés plats (de 20x20cm et de couleur brun beige) sur environ 2 mètres de large afin d'offrir un cheminement piétonnier en toute sécurité. On retrouvera ces mêmes pavés devant le monument aux morts et l'entrée principale de l'enclos ; ils signaleront l'interdiction de stationnement. L'arrêt de bus devant la boulangerie sera sur l'espace piéton, pour permettre une circulation piétonne plus fluide, les côtés seront ouverts.

Une bande de pavés bombés (de la même couleur et de la même taille que les pavés plats) délimitera l'espace piéton et fera la transition avec l'espace central où circulent les voitures. Ces pavés inciteront les véhicules qui entrent sur la place à ralentir, ils serviront aussi de limite de stationnement.

Le revêtement central devait être facilement réparable et ne devait pas marquer. Le choix s'est porté sur un enrobé noir avec des gravillons beiges incrustés tous les 10 cm (comme sur le trottoir devant la gare de Guingamp). Les places de parking seront délimitées par des clous métalliques.

Les entrées sur la place seront marquées par un petit dénivelé de 8 cm formant un plateau sur toute la place sauf sur l'accès par la rue Anjela Duval (plateau existant quelques mètres plus loin). Des bordures borderont ces quatre entrées (ligne rouge sur le plan) et délimiteront ainsi l'espace piéton. Un accotement de 50 cm de large en pavés bombés marquera visuellement l'entrée sur la place ; le conducteur aura ainsi l'impression que la chaussée est rétrécie et il ralentira. Ces accotements resteront bien évidemment franchissables par de plus gros véhicules (car scolaire ou engins agricoles).

Concernant le sens de circulation, les véhicules qui sortiront de la place du bourg seront prioritaires et la portion de route entre la mairie et la place sera en sens unique (sauf pour le car et les cyclistes). Le sens de circulation du car scolaire prendra en compte la contrainte de sécurité suivante : les usagers du car sortiront toujours côté trottoir.

L'aménagement du bourg

Comme indiqué sur le plan, le même revêtement que celui de la place marquera, dans le bourg, les espaces de stationnement : dans la rue du lavoir, côté opposé au lavoir, dans la rue de la mairie, côté opposé à la mairie, dans la rue du château, côté opposé au pré communal et dans la grande rue côté école. L'autre côté de ces rues ainsi que l'entrée dans la rue Anjela Duval sera réservé au cheminement des piétons; le revêtement y sera plus clair. La poste et la mairie auront un petit parvis.

Le calvaire à l'entrée du bourg sera enserré dans un îlot de verdure.

Lotissement Le Clos Nessian

Il reste 4 lots disponibles. La particularité de ce lotissement est la mise en place d'une micro station qui permet un assainissement semi-collectif et un gain de place pour chaque lot.

Prix de vente 33 € TTC le M2 auquel s'ajoute la participation à l'assainissement (5567€).

Chaque logement pourra être équipé de la fibre optique.

Marché

Le 2^{ème} mardi des mois d'été vente de vêtements, gâteaux-confiture-miel, chapeaux-bijoux sur la place du bourg à partir de 16h00 jusqu'à 19h30.

Comme habituellement pizzas tous les mardis.

Nouveaux artisans

Clem' Peinture, Kerandiot
06 32 55 52 22

Le Verge Anthony - Entretien de jardin, Ker an Gwez
06 56 87 94 41

Modifications d'horaires**Ouverture Mairie**

Tous les matins de 9h à 12h du 30 juillet au 12 août.

Maitre Ruban

Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi :
9h30-12h et 14h-18h
Mercredi : 9h30-12h
Fermé le lundi.

Congé annuel Boulangerie

Du mercredi 22 août au dimanche 2 septembre inclus.

Accès au soin non urgents pendant la période estivale, Les conseils de l'ARS :

- Contacter en priorité votre médecin traitant
- Lorsque les cabinets sont fermés, FAITES le 15

Non à une fusion précipitée

Fin avril, les élus de Lannion présentent aux maires des communes limitrophes un projet de fusion pour la fin 2018. Paul Le Bihan, maire de Lannion propose également une réunion ultérieure avec Côtes d'Armor Développement.

Lors de cette réunion, mi mai, les représentants de Côtes d'Armor Développement proposent aux élus présents des pistes de réflexion sur les précautions à prendre avant de s'engager dans un projet de fusion :

- consacrer au minimum un an d'étude et de travail avant de s'engager dans une fusion.

- fusionner avec des communes de taille similaire et pas plus de 2 ou 3 communes à la fois.

- bien choisir les communes avec lesquelles fusionner car la fusion est irréversible, il n'est pas possible de faire marche arrière.

En raison de tous ces arguments et de l'attachement aux services de proximité, les élus de Tonquédec ont choisi de ne pas s'engager dans une fusion avec Lannion en fin d'année.

Des rencontres sont déjà prévues également avec les communes voisines pour réfléchir à d'éventuelles fusions dans les années à venir.

Lutte contre les plantes invasives

Lutte contre la Balsamine de l'Himalaya : on a besoin de vous !

Depuis quelques années, à la faveur de son installation dans des jardins, la balsamine de l'Himalaya, espèce exotique envahissante, s'est propagée et colonise aujourd'hui de grandes portions des bords de nos cours d'eau du Trégor. Sa présence perturbe la flore locale et la vie biologique de certaines rivières et vallées pourtant reconnues pour leur richesse patrimoniale.

Sur le Légier notamment, depuis plusieurs années, des entreprises d'insertion sont missionnées pour l'arracher. Malgré ces interventions, sa progression n'a pas été enrayerée et sans la participation des habitants et bénévoles en complément, l'espèce ne pourra être éradiquée.

Aussi, nous invitons toutes les personnes qui rencontrent cette plante, facile à reconnaître avec ses fleurs roses, lors de promenades le long des rivières, à l'arracher et l'accrocher à une branche pour éviter qu'elle ne s'enracine à nouveau.

Par ailleurs, nous invitons toutes les associations locales (pêcheurs, randonneurs, chasseurs, protection environnement ou autres) volontaires pour organiser ou participer à des chantiers bénévoles, à prendre contact avec le Bassin Versant « Vallée du Légier » pour accompagner la mise en œuvre de ces chantiers indispensables.

Contact :

Vincent Guizouarn : 02.96.05.55.63 ou vincent.guizouarn@lannion-tregor.com



Compte-rendu de conseils municipaux

C.M. du 23/04/2018 :

Le conseil municipal :

Travaux – achat de matériel et mobilier :

Choisit le photocopieur présenté par l'entreprise RICOH référence MPC3004EXSP au prix de 2 890 € TTC et la maintenance au prix de 0.0047 € la copie N.et B. et 0.0385 € la copie couleur, décide de fixer le prix des photocopies à 0,30 € le A4 N. et B. sauf pour les associations communales gratuité et à 0.50 € le A4 couleur pour tout le monde.

Choisit le devis présenté par l'Entreprise OUEST BU-REAU au prix de 2 835,80 € TTC pour l'acquisition d'un ensemble de tables à la salle de conseil.

Valide la cession à l'euro symbolique du terrain à Côtes d'Armor Habitat pour la construction des 4 logements, accepte la convention pour la réalisation de ces 4 logements et la participation de Côtes d'Armor Habitat d'un montant de 5 000 € TTC par logement pour les travaux de viabilisation.

Valide la convention avec L. T. C. concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de viabilisation des 4 logements.

Approuve le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public rue Angéla Duval présenté par le syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor d'un montant estimatif de 900 € H T avec une participation de la commune d'un montant de 60 % soit 540 €.

Personnel :

Valide la modification de l'article 2 sur la modulation de l'IFSE en cas d'absences pour certaines raisons de santé.

Valide l'avance de grade pour un agent au grade d'agent de maîtrise et ouvre le poste correspondant pour nommer l'agent concerné et modifie le tableau des effectifs de la commune avec ouverture des nou-

veaux grades et fermeture des anciens grades.

Divers :

Approuve la participation de la commune au capital de la Société Publique locale d'aménagement « Lannion Trégor Aménagement » à hauteur de 1 177 actions d'une valeur nominale de 0,50 € chacune pour un montant total de 588,50 €, le versement des sommes en une seule fois à la constitution de la Société correspondant aux participations de la commune au capital social, le projet des statuts de la S P L A et désigne M. Patrick LE BONNIEC pour représenter la commune.

Valide l'installation d'un boîtier permettant de développer le WIFI dans la salle principale de la salle polyvalente.

C M du 4/06/2018 :

Travaux – achat de matériel et mobilier :

Valide le devis de l'Entreprise SKILL Informatique pour l'acquisition de 2 écrans informatiques avec cartes graphiques d'un montant de 367 € TTC.

Choisit le devis de l'Entreprise LE DU pour les travaux des réseaux des 4 logements de Côtes d'Armor Habitat d'un montant de 22 817,10 € H T, le devis de l'Entreprise ORANGE pour les réseaux téléphonie et fibre d'un montant de 694,80 € TTC, le devis du Syndicat de Voirie de Plestin Plouaret pour la voirie d'un montant de 6 013,37 € TTC et valide la participation de L.T.C. de 3 000 € par logement.

Valide le devis de l'entreprise SIDER d'un montant de 985,88€ TTC pour l'acquisition de kit avec protection individuelle pour travaux sur réseau électrique.

Divers :

Décide l'augmentation du tarif des repas des enfants à la cantine scolaire de 0.10 € soit un montant de 2,30€ par repas pour les enfants et 4,50 € pour les adultes à compter du 01/09/2018.

Le Léguer en Fête

Le « Léguer en fête » fait définitivement partie du paysage estival et culturel à Tonquédec depuis 21 ans !

Pour la première fois une grande **exposition d'un mois à la Collégiale Saint-Pierre est organisée dans le cadre du Léguer en Fête par l'association Ty Arzourien de Plougras**. Le public découvrira chaque jour de 14 h 30 à 18 h jusqu'au 15 août les photographies animalières et de nature réalisées par le Tonquédois Christian Le Gac.

Au moment où un grand nombre d'oiseaux et d'insectes sont menacés d'extinction, il est précieux de les découvrir encore dans leur milieu naturel sous des angles inédits et surprenants.

L'exposition est gratuite.

Léguer en fête continue aussi **ses 10 chasses au trésor avec GPS**. La balade tonquédoise, conçue pour les familles cherche les annelets d'argent de la famille des Coëtmen, bâtisseurs du Château fort. Il suffit de demander un GPS dans les bureaux du tourisme (Plouaret, Cavan, Belle-Isle en Terre).

Les **balades gratuites du dimanche soir à 17 h** sur l'ensemble du territoire de la vallée, de Bulat-Pestivien au Yaudet, comportent une balade du patrimoine sur Tonquédec le dimanche 9 septembre sur le thème « 11 novembre 1918, si loin, si proche !

Le programme des expositions, des randonnées, des conférences et des visites du Léguer en Fête est disponible à la mairie ou à la boulangerie.

AGENDA D'ÉTÉ

JUILLET

Mardi 17 à 21h – au Temps des Cerises,
Concert « Magasin général » musique québécoise- Entrée: 8€

Mardi 24 à 21h – au Temps des Cerises,
Duo Jean Baron-Sophie Pagnon- Entrée: participation libre

Samedi 28 & Dimanche 29 Château de Tonquédec.
Reconstitution historique XVe siècle avec la compagnie Kalon Klese

Du 14 juillet au 15 août de 14h30 à 18h à la Collégiale ST Pierre
Dans le cadre de **Léguer en Fête: Natur'AILES** Exposition photo
de **Christian Le Gac**

AOUT

Jeudi 2 à 21h – au Temps des Cerises,
Concert « Le BAS-DUO » la mondialisation chansonnesque.

Dimanche 5 Fête des Battages sur le pré communal.
10h30 Messe du battage
11h30 Défilé des mécaniques anciennes et voitures anciennes,
12h30 Repas ragoût des moissonneurs (tarifs 11€ adultes, 6€ enfants)
14h démonstration des métiers anciens et battage,
16h30 Défilé des mécaniques anciennes et voitures anciennes,
Animations pour enfants. Entrée gratuite

Dimanche 5 à 17h – au Temps des Cerises,
Mémoire de femmes, spectacle poétique et musical écrit et interprété
Par Ingrid Blasco. Entrée 10€

Samedi 11 **Dimanche 12** à partir de 10h Château de Tonquédec,
Savoir-fer et faire savoir- Animation forge, taille de pierre, banc de
cordier, marché artisanal – Kalon Kleze et L'Hermine Radieuse

Concours de Boules Bretonne:

Dimanche 29 juillet - vendredi 3 août 14h30 au boulo-
drome
Organisé par Boulou Breizh Tonkedeg

Samedi 4 - dimanche 5 Aout 14 h30 au boudrome
Organisé par La Boule du Trégor Lannion / Tonquédec

Samedi 11 - dimanche 12 Aout 14h30 au boudrome
Organisé par L'Amicale des Chasseurs



Dimanche 19 à 18h – au Temps des Cerises,
Conférence sur les dragons Entrée: participation libre

Samedi 25 à 18h,
Pardon de Saint-Gildas.

Dimanche 26 à 17h – au Temps des Cerises,
Concert Leonor Bolcatto - Entrée 6€

SEPTEMBRE

Samedi 1 à 18h,
Pardon de Notre Dame de Kerivoallan.

Samedi 8 10h à 13h à la salle polyvalente de Prat
Forum des associations.

Dimanche 9 à 17h – au Temps des Cerises,
Françoise Hautfenne: Chansons de saisons– Ephéméride.

Dimanche 9 à 17h place de l'église dans le cadre de **Léguer en Fête** balade conté avec Soizic Le Gac : **11 Novembre 1918 si loin, si proche !**

Samedi 22 & Dimanche 23 Château de Tonquédec,
Camp de reconstitution historique -XIVe siècle -Kalon Kleze et mise
en scène historique de la bataille de d'Azincourt avec La Maisnie Pen-
thièvre

Samedi 15 à 18h
Pardon de Notre Dame du Loc

Dimanche 16 De 14h à 18h dans le cadre des journées du
patrimoine ouverture des chapelles de Saint Guénoles, Saint Gildas
Notre Dame de Kerivoalan, Notre Dame du Loc et de l'église
la Collégiale Saint Pierre

OCTOBRE

Samedi 6 et 13 à 20h30 **Dimanche 7 à 15h** : Salle polyvalente
« LE THEATRE DES CURIOSITES » Création de la troupe de l'atelier
théâtre des adultes de la Compagnie Thinley. Entrée 6€ .
Réservation recommandée. Cie.thinley@gmail.com ou 06.09.94.49.42

PENDANT TOUT L'ÉTÉ (dépliants disponibles en mairie)

« Léguer : des richesses à léguer »

La Fête du Léguer 2018 voir article page centrale.

Les espaces naturels s'animent : vous proposent une multitude
d'animations et lieux pour des balades découvertes.

Le guide des Saveurs : recueil des marchés, produits du terroir,
fabrication artisanale, métiers de bouches, visites d'entreprises,
restaurants, bars et cafés.

Le guide des Loisirs : Ce guide vous propose une large palette des
activités loisirs.

Ou sur le site : www.bretagne-cotedegranitrose.com



Rédaction :

Christophe Morellec

Joëlle Nicolas

Marianne Richard

Tangi Rubin

Sous la direction de

Marie-Yvonne Le Moal

Mairie - Ti ker

Rue de la Mairie 22140 Tonquédec

Téléphone : 02 96 35 87 02

Télécopie : 02 96 35 81 37

Messagerie : mairie.tonquedec@wanadoo.fr

Site : www.tonquedec.fr